

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****23 (CREUSE)****Nombre de conseillers**

Membres	10
Présents	08
Représentés	01
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

DELIBERATION N° DE_260724_4**DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

26 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six juillet à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLEIX,
Pouvoirs : M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à M. Jean-Marie BERTRAND

Absente : Mme Michèle TIXIER GALLAND,

Date de convocation : 22 juillet 2024

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

En application de l'article L332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-23 1° ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique précité pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Les contrats pourront être conclus pour toute catégorie hiérarchique, A, B ou C selon les besoins du service appréciés par l'autorité territoriale.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

L'autorité territoriale sera chargée de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération, par référence à un indice situé dans la grille indiciaire du grade de l'emploi occupé, selon les fonctions exercées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire
Jean-Marie BERTRAND